



Saint-Maurice

Réponse du Conseil municipal
au
Conseil général

Postulat de Madame Christelle FARQUET

« Pour davantage de subventions pour les élèves suivant un cursus musical au conservatoire »

1. Introduction

Afin de répondre au mieux à ce postulat, la Commune de Saint-Maurice a mandaté M. Fabien Girard, de Monthey, pour réaliser un rapport sur la formation musicale non-professionnelle en Valais.

M. Fabien Girard ayant également, par le passé, déposé un postulat au Grand-Conseil sur la formation musicale, il nous semblait être la personne la mieux à même de pouvoir apporter des éléments de réponse et de proposition au Conseil municipal, à Mme Christelle Farquet ainsi qu'à l'ensemble du Conseil général.

2. Résultats de l'étude

En préambule, nous tenons à préciser que le contenu de ce rapport mentionne les coûts pour étudiants et adultes suivant les cours auprès du Conservatoire Cantonal (CCM), l'École de Jazz et de Musique Actuelles (EJMA), et l'Allgemeine Musikschule Oberwallis (AMO).

Par contre, le soutien que notre commune alloue actuellement aux musiciens en formation ne concerne que les moins de 20 ans. De même, ce rapport liste les soutiens apportés par les communes ayant adhéré ou non à l'association des Écoles de Musique (AEM-Vs).

En regard du texte du postulat il n'a pas été jugé opportun ni possible de mettre en comparaison les soutiens apportés à la formation musicale et les montants stipulé dans le postulat et relatifs à l'utilisation ou à l'entretien des infrastructures mises à disposition des sociétés sportives Agaunoises. Néanmoins, nous restons attentifs à ne pas prêter telle ou telle société, tout en tenant compte des contraintes relatives aux bonnes pratiques, les effectifs des sociétés et l'encadrement nécessaires à la formation des jeunes. A signaler que notre commune met gratuitement des locaux à disposition du Conservatoire, que nous avons d'ailleurs grand plaisir à accueillir au sein de la Maison des Arts.

Un autre aspect a été traité dans ce rapport, d'entente avec ses responsables, quant à l'implication de la Fanfare municipale l'Agaunoise dans la formation des jeunes musiciens dans le domaine musical. Les participants qui suivent des cours au CCM représentent actuellement les 2/3 des effectifs et sont donc les principaux bénéficiaires du soutien accordé par la commune. Une grande part des coûts de formation est actuellement prise en charge par la société, avec un soutien supplémentaire également de la part de la Bourgeoisie. Un rapprochement de l'Agaunoise avec l'AEM-Vs a été évoqué et permettrait une meilleure rémunération et couverture sociale des professeurs.



3. Propositions

Actuellement, le soutien de CHF 100.-/année et par jeune suivant les cours du conservatoire sont dans la ligne de ce qui est proposé par la majorité des communes listées dans le rapport. Certains soutiens accordés sont néanmoins personnalisés et multiples et le rapport annexé propose différentes pistes de réflexions et modèles qui méritent une analyse plus approfondie. Par exemple, en cas d'adhésion de notre commune à l'association des Écoles de Musique, les étudiants jusqu'à l'âge de 25 ans disposeraient du même pourcentage de soutien que pour les jeunes jusqu'à 20 ans, qui est l'âge limite pour lequel la Commune de Saint-Maurice verse actuellement le montant de CHF 100.-.

Un engagement sur le long terme nécessite d'étudier les opportunités et options possibles en intégrant tous les acteurs concernés. La formation musicale est un domaine qui n'est pas maîtrisé par tout un chacun et elle mérite d'être soutenue car elle apporte de la complémentarité pour notre jeunesse qui ne trouve pas nécessairement chaussure à son pied au sein des nombreuses autres sociétés actives à Saint-Maurice.

Pour ce faire, le Conseil municipal décide de mandater la Commission Animations (ComAn) afin d'effectuer quelques simulations se basant sur les modèles tarifaires annexés et également pour s'approcher de l'Agaunoise, afin de mieux appréhender leurs besoins et intérêts. Le but étant de mettre au budget 2023 les éventuelles adaptations qui seront donc soumises à l'approbation du Conseil général.

Un point ne sera néanmoins pas abordé, du moins pas de la même manière, en ce qui concerne le soutien à la formation musicale des adultes. Comme indiqué dans le rapport, si le législateur a souhaité aider les jeunes musiciens de manière transparente à travers la loi sur la promotion de la Culture (LPrC), il n'y a malheureusement aucun dispositif pour les formations adultes.

En revanche, des possibilités de soutien existent par le biais de demandes de bourses, ce qui est possible auprès du CCM (<https://www.conservatoirevs.ch/cms/page/view/id/16#bourse>) ou auprès de fondations privées, comme le fonds Mimosa de La Croix Rouge (<https://www.croix-rouge-valais.ch/organisation-aide/fonds-mimosa-36.html>).

Adopté par le Conseil municipal en séance du 8 juin 2022.

Commune de Saint-Maurice

Président
Xavier Lavanchy

Secrétaire
Alain Vignon